



CENTRE d'AFFAIRES

**POUVOIR POSTAL**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....  
.....

Demeurant à.....  
.....  
.....

Représentant(e) légal(e) pour la raison sociale.....  
.....

Donne procuration à la société AAZ CENTRE D'AFFAIRES pour recevoir toutes notifications et effectuer les démarches relatives à toutes opérations relatives au courrier, auprès des services concernés de la Poste ou de tout autre organisme.

(Ex : actes d'huissiers, notifications officielles, courriers, paquets recommandés etc... qui pourraient arriver en mon absence.)

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Lyon le.....

Signature



CENTRE d'AFFAIRES

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), Mme, M.....  
.....

Représentant(e) légal(e) pour la raison sociale.....  
.....

Atteste sur l'honneur que le lieu où sont conservés la comptabilité et les registres légaux de mon activité est :.....  
.....  
.....

Je m'engage également à mettre mes documents comptables et registres légaux à la disposition de l'administration au 15 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon en cas de contrôle.

Fait à Lyon le.....

Le Domicilié

*Signature & mention "accepté"*

**Le décret n°85-1280 du 05 décembre 1985 fixe les règles applicables en matière de domiciliation commerciale.**

La détermination du lieu d'imposition des entreprises relève pour sa part de dispositions particulières, qui sont susceptibles d'entraîner une dissociation entre domiciliation commerciale et domiciliation fiscale. Ces dispositions sont les suivantes :

- l'article 218 A du CGI dispose que l'impôt sur les sociétés est établi au lieu du principal établissement de la personne morale, l'administration pouvant toutefois désigner comme lieu d'imposition celui où est assurée la direction effective de la société ou celui de son siège social ;
- l'article 10 du CGI dispose que l'impôt sur le revenu est établi au lieu où le contribuable est réputé posséder son principal établissement ;
- l'article 38 IV de l'annexe III au CGI dispose que les déclarations de résultats des entreprises relevant de l'impôt sur le revenu doivent être déposées au service des impôts du siège de la direction de l'entreprise ou, à défaut, du lieu du principal établissement ;
- l'article 32 de l'annexe IV au CGI dispose que les redevables habituels de la TVA doivent souscrire leurs déclarations auprès du service auquel doit parvenir leur déclaration de bénéfice ou de revenu. Il résulte de ces textes que la fixation du lieu d'imposition d'un redevable à l'adresse d'une entreprise de domiciliation ne peut être admise que s'il ne dispose d'aucun autre local professionnel où est exercée l'activité de l'entreprise.



CENTRE d'AFFAIRES

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

DATE DE DEBUT DU CONTRAT : ...../...../.....

Nom de l'entreprise : .....

Secteur d'activité : .....

Forme juridique : .....

N° de RC-RM SIRET : .....

Représenté par : .....

N° de téléphone fixe : .....

N° de téléphone portable : .....

N° de fax : .....

Adresse Email : .....

Né(e) le : .....

Demeurant à : .....

Code postal : ..... Ville : .....